

PRESENTATION DE LA VILLE
ET DE LA PRINCIPAUTE D'ORANGE *

Les historiens n'ont pas manqué à Orange, depuis le gros in-folio de La Pise, vieux de plus de trois siècles. Les archives municipales sont bien fournies et inventoriées en partie par Duhamel; celles de la principauté sont plus éparses (il y en a même à La Haye et à Rome); quant à la bibliographie d'Orange, elle est assez bien fournie, mais pour cette présentation sommaire, je me bornerai à l'essentiel, négligeant même certains faits importants.

Ceux qui ne connaissent pas bien l'histoire de cette principauté sont excusables, car son territoire est peu étendu, pas même 180 km², le trentième d'un département moyen. A la fin de l'Ancien Régime, où la population croissait, elle n'atteignait pas 10.000 âmes. Ces chiffres doivent être présents à l'esprit pour ramener à l'échelle nationale tant de faits narrés avec détails. Orange est située sur une grande route, mais sa position n'est pas aussi importante qu'on pourrait le supposer. Le Rhône est aux extrémités du terroir, et loin de la ville qui ne bénéficie pas de sa navigation; beaucoup de voyageurs, allant du Dauphiné en Languedoc ou vice versa, passent par Pont-Saint-Esprit, au nord d'Orange. Cependant cette ville a eu ses heures de gloire; témoin des temps romains, célébrée dans les chansons de geste, elle a joué un rôle international, ayant eu des siècles durant sa place dans les grands traités.

Tout a commencé avec la fondation par Auguste, dans le terroir des Tricastins, de la colonie romaine pour les vétérans de la II^e légion. Orange eut son arc de triomphe, ses arènes, son théâtre, ses thermes, etc. comme tant d'autres villes romaines. Une chance a même fait retrouver des fragments de ses cadastres, savamment examinés par M. Piganiol. Que la colonie ait ses grands monuments cela va de soi; qu'elle les ait conservés porte à la réflexion. Dans le plan qui accompagne son ouvrage, M. Piganiol propose une très

* Cf. J. GIRARD, *Bibliographie vaclusienne*, 1946, p. 44-46 ; les grands ouvrages de MM. AMY et PIGANIOU, sur l'Arc de Triomphe et sur le cadastre ; J. de FONT-REAUUX, « Le testament de Tiburge d'Orange et la cristallisation de la principauté », dans *Mélanges Busquet*, 1956 ; H. GRÉGOIRE, « Comment Guillaume de Toulouse devint Guillaume d'Orange », dans *Provence Historique*, t. I (1950), p. 32-44.

grande ville, allant de l'arc de triomphe au nord, au théâtre au midi. On peut se demander si ce n'était pas un cadre ambitieux, qui ne fut en fait jamais rempli. L'enceinte, dont il reste quelques traces à la hauteur de l'arc de triomphe, devait comprendre beaucoup d'emplacements vides, car toutes les découvertes romaines sont au midi du Meyne. C'est non loin du centre que se trouve la cathédrale et l'on peut faire remonter au III^e siècle l'évêché. Il n'y a pas eu d'enceinte romaine après les invasions, d'où aucune nécessité de démolir les grands monuments pour en utiliser les pierres. De l'arc, un prince d'Orange avait fait son donjon, et il me paraît probable que les restes de la population s'étaient réunis tout autour et dans le théâtre. Le malheur de ces temps a permis cette admirable conservation dont notre époque se félicite.

Nous n'aurons jamais de textes pour l'histoire mérovingienne et carolingienne d'Orange. Et, par malheur, les témoins archéologiques qui existaient ont été anéantis par les fouilles brutales de Caristie et de ses émules; pressés de redonner aux monuments romains leur splendeur, ils ont tout déblayé sans regarder ce qu'ils jetaient à la voirie, et où les couches stériles et les couches avec tessons et autres déblais ou menues monnaies nous auraient fait deviner quelque chose de ces temps obscurs.

Quoi qu'il en soit, les monuments romains restent debout et les populations du haut Moyen Age les ont lus à leur façon. Venant du Midi, c'est à Orange qu'ils trouvaient les plus belles constructions, qui n'étaient pas tout à fait des ruines, car elles étaient utilisées. Les chansons de geste diffusèrent donc le nom d'Orange dans la chrétienté; les Orangeois l'apprirent et, eux qui n'avaient pas d'évêques, insistèrent auprès du pape, témoignant du contraste trop grand entre le renom de Guillaume d'Orange et leur détresse actuelle. Pascal II le dit expressément et cite les chants comme argument du rétablissement. Rebondissement des monuments romains qui inspirèrent les poèmes, ceux-ci justifiant à leur tour une renaissance.

A cette même époque, le comte d'Orange Rambaud se distingue à la première croisade et n'en revient pas. C'est sa fille qui fonde pour ainsi dire la principauté. En effet, à cette époque où la féodalité, la hiérarchie des fiefs se forme, elle définit un noyau (Orange, Courthézon, Jonquières) et en fait hommage au pape, après s'être

entendu avec le comte pour Sérignan et Camaret qui entrent dans le domaine comtal, avec exhérédation de ceux qui y contreviendraient. Cette autonomie, bien précieuse au temps où s'emboîtaient les seigneuries avec le comte au sommet, dura jusqu'en 1308 où Charles d'Anjou céda au prince la moitié de la principauté qu'il venait d'acquérir, mais à charge d'hommage pour le tout. Le roi René y mit un terme tacite, mais en 1475 Louis XI obtient de Guillaume de Chalon, son prisonnier, l'hommage, qui subsista jusque sous Louis XII. Ce dernier, dont Jean de Chalon était le favori, accorda au cours de la réaction qui suivit la mort de Charles VIII la révocation de l'hommage de 1475. Etre prince d'Orange, et prince censé souverain, était un titre auquel les titulaires tenaient beaucoup et notamment les Nassau, pensionnaires de Hollande, très puissants là-bas, mais qui n'avaient pas de seigneurie indépendante sinon à Orange.

Une caractéristique des princes c'est qu'ils sont des étrangers, même les premiers, appartenant à la maison de Nice. Au XIII^e siècle, on trouve un ordre religieux, l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem et la famille provençale des Baux, qui peuvent exercer ainsi certains privilèges impériaux comme le droit de monnaie, ce qu'ils n'avaient pu réaliser sur leur propre domaine. Ainsi le fameux recueil du docteur Barthélémy sur les titres des Baux concerne en bonne partie Orange. Ceux-là résident plus ou moins, mais à partir de Jean de Chalon, un Bourguignon, en 1386, on ne voit plus les princes que de loin en loin. Le trésor des chartes sera transporté de ci de là et quelques titres fondamentaux subsistants se trouvent ainsi à La Haye, puisqu'à la mort de Philibert de Chalon, en 1530, ce seront les Nassau qui en hériteront.

Pour donner à cette petite principauté plus de consistance, Orange sera dotée d'une université sans grande valeur et peu considérée, et même d'un parlement. Et d'autre part, le prince est représenté sur place par un commandant ou gouverneur, qui pratique souvent une politique très personnelle et qui est le véritable maître. Bien des malheurs d'Orange, notamment durant les guerres de religion, seront causés ou aggravés par cette politique personnelle. On a même vu une femme hériter du gouvernement de son mari, et un coup d'Etat suscité par des amis du prince pour se débarrasser du gouverneur.

Autre caractéristique, les Chalon puis les Nassau seront sujets de l'empereur et actifs ennemis du roi de France. Il suffira de citer le nom de Guillaume, roi d'Angleterre, le dernier prince, pour avoir une idée de leur animosité. D'où cette conséquence toute naturelle, aggravée au XVII^e siècle par le caractère protestant de la ville en sa majorité, que le roi occupe militairement cette principauté, à de nombreuses occasions et pendant de longues périodes. Il l'occupe, mais ne peut pas l'annexer, et finalement, dans les grands traités qu'il doit conclure, la restitution de la principauté est une des clauses qui figurent régulièrement. L'assimilation eût été sans doute plus rapide avec un prince français.

Au XVIII^e siècle, elle ne fut que progressive. Lors de la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, et à la suite d'un arrêté du conseil, se basant sur des contestations d'héritage, qui avaient noirci bien des écritures, la principauté fut attribuée au prince de Conti; mais pour peu de temps, puisque Louis XIV l'occupa et qu'il obtint au traité d'Utrecht la renonciation d'un autre héritier possible, le roi de Prusse; on voit par là combien Orange est international. Le régent la rendit aux Conti en 1718, mais cette famille se montra telle que les habitants souhaitèrent de s'en débarrasser au plus tôt, ce qu'ils finirent par obtenir en 1731.

Il y eut réunion pour les grandes affaires à l'Intendance et au Parlement du Dauphiné — ce qui était contraire aux vœux de la population, maintien de l'état antérieur pour les privilèges et surtout pour la tenue annuelle des petits Etats. Pour en donner un exemple, l'enregistrement et les registres de contrôle, l'impôt du don gratuit sur le clergé n'apparaissent qu'en 1775. Le mécanisme de ces assemblées fut conservé, et d'ailleurs la situation financière déplorable, avec un énorme passif à liquider, l'exigeait. D'où un régime très particulier sur lequel on a écrit, mais qui pourrait être complété, car les témoins en subsistent tant dans ce qui reste des archives de la principauté rapatriées de Grenoble, que dans les papiers communaux; car on écrivait, on pétitionnait beaucoup pour se prémunir contre une assimilation complète.

Bien étonnés eussent été les députés si après l'élection en 1789 de leurs représentants aux Etats Généraux, quelqu'un était venu déclarer à l'assemblée que c'était bien la dernière fois, et que

plusieurs d'entre eux seraient guillotines trois ans plus tard sur l'ordre d'une commission populaire établie dans leur capitale, ce qui pourtant arriva.

Je n'irai pas plus loin, mais cependant il faut marquer en conclusion combien le passé soutient Orange ; d'abord ses monuments romains incomparables sont connus du monde entier, et ses chorégies qui furent novatrices n'auraient jamais existé sans eux. Puis, encore qu'il n'y ait aucune goutte de sang du comte Raimbaud et de la princesse Tiburge dans leur veine, la fameuse dynastie régnante des Pays-Bas continue de porter le nom glorieux d'Orange. On a même vu ces dernières années naître une route touristique, celle des princes d'Orange, parce qu'au XIV^e siècle le dauphin avait inféodé aux futurs princes d'Orange Orpierre et Trescléoux dans l'actuel département des Hautes-Alpes, et qu'Hannibal ne pouvant avoir le monopole des chemins touristiques, il était bien naturel d'en dénommer un autre de l'illustre descendance de Tiburge.

J. de FONT-REaulx.